

Un dispositif financier attractif pour accompagner les projets créateurs d'emplois

Les aides disponibles

❖ **Un fonds de prêt de 1 200 000 €**, en partenariat avec la **Banque Populaire du Nord**, à taux bonifié et visant en priorité à **financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises**.

❑ **15 000 € de prêt par emploi créé ou maintenu**

❑ **A taux 0,75%**

❑ Sans affectation

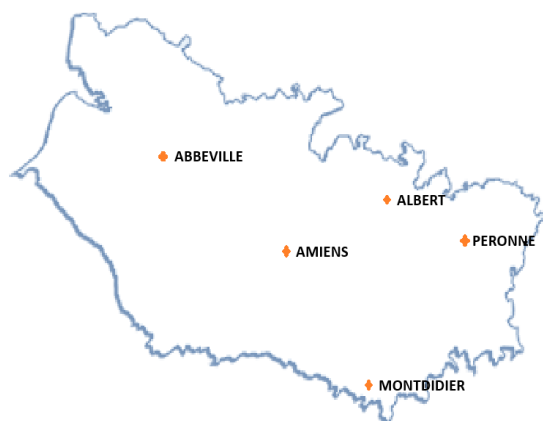
❑ Sans caution personnelle et sans frais de dossier

❑ Prêt sur une durée de 5 ans maximum

❑ Plafond de 150 000 € par projet (10 emplois)



Le périmètre d'intervention



Département de la Somme

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

❑ **Géographique** : PME implantées ou en cours d'implantation dans l'ensemble du département de la Somme.

❑ **Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances)

❑ **Nature du projet** : Présenter un projet d'investissement matériel lié à un outil de production et/ou un projet de création de 3 emplois minimum dans les 2 ans.

Les objectifs du dispositif

Orange s'engage aux côtés des acteurs économiques du **département de la Somme** : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création ou le maintien de **80 emplois pérennes d'ici février 2029**.

La revitalisation, qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire.

Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

Le cumul des aides

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés.

A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- ❑ Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi des financements et des créations d'emplois
- ❑ Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation Orange qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

Qui contacter ?

Colombe BULTE
06 23 33 67 60
colombe.bulte@alixio.fr

Junie AUGUSTE
07 78 55 49 39
junie.auguste@alixio.fr